



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 72834

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les propositions de certains syndicats relatives aux problèmes constants rencontrés par nombre d'artisans, commerçants, professions libérales et chefs de petites et moyennes entreprises dans le cadre de la politique de risque des établissements bancaires. Il est proposé de mutualiser le risque bancaire afin d'encourager les établissements à plus de souplesse dans leur appréciation du risque commercial et artisanal, tout en tenant compte des contraintes liées à leur situation concurrentielle. Une mesure consisterait ainsi à développer le principe de caution mutuelle au travers d'une institution solvable qui garantirait un financement adossé. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser si une évolution des textes en ce sens est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72834

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8303